

Lors de la séance du Conseil Municipal du 18 juin 2015, les points suivants ont été abordés :

Le dossier de renégociation des Emprunts est ajourné au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire expose le compte-rendu du conseil d'école du 2 juin 2015.

Les 4 petits WC de l'école maternelle vont subir une modification afin d'arrêter le problème récurrent de fuite d'eau. Des devis de réparation ont été demandés.

Un panneau signalétique GROUPE SCOLAIRE serait souhaitable, des devis vont donc être demandés. Des personnes non autorisées (des adultes et des enfants) sont entrées dans la cour de l'école et se sont permis d'emprunter les vélos destinés aux écoliers, un panneau d'interdiction d'entrer sera commandé. Environ 300 numéros ont été remis en main propre aux habitants de Chevroux contre signature d'un registre lors de la permanence de 9 h à 13 h 00.

Les résultats de la consultation groupée avec les communes de la communauté de communes pour l'entretien de la voirie communale 2015 sont les suivants :

EUROVIA : 132 303.93 € HT

SOCAFL : 155 236.50 € HT

COLAS : 129 984.75 € HT

L'entreprise DE GATA n'a pas répondu. C'est donc l'entreprise COLAS qui a été retenue, pour l'ensemble des communes. Pour CHEVROUX, le coût total sera de 29 250.50 € HT pour le programme de voirie 2015.

Les agents techniques communaux se sont chargés de l'élargissement de la route des Mouilles.

Ils ont réalisé de nombreux travaux nécessitant l'utilisation du tractopelle. Ils vont poser des caniveaux trapézoïdaux au cours de la semaine 29/06, c'est pourquoi la Voie Communale n°37 dite « route de l'Enfer », la Voie Communale n°2 dite « route du Passoir » et la Voie Communale n°26 dite « route des Sables » seront fermées à la circulation.

Concernant la Sécurité incendie salles des fêtes, mairie : la commune est en attente du rapport final d'Alpes Contrôles.

Une commission projet Salle des fêtes est créée : elle est composée de M. DEVEYLE, Mme GROSBON, M. BERTHET, M. DESMARIS, M. CONSTANT, M. VAYER, M. BERTHAUD, M. BENOIT.

La première réunion est prévue le 30 juin à 19 h 00.

2 Permis de Construire ont reçu un avis favorable :

PC 00110215D0004 – ADELE Cédric/GARNIER Stéphanie – Fayolle – Extension de l'habitation pour création d'une buanderie

PC 00110215D0005 – MOSCHETTI Aurélie – Les Gonnières – extension de l'habitation pour création d'un garage

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2014 DE PONT DE VAUX QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

Vu la circulaire préfectorale du 6 juin 2000 qui fait référence à l'article L.2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n°2000.404 du 11 mai 2000 (J.O du 14 mai 2000),

Monsieur le Maire ou Monsieur le Président d'un EPCI ayant compétence en matière d'élimination des déchets ménagers a obligation de présenter chaque année à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets ménagers (collecte et traitement), ceci dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, quelle que soit sa population,

Il rappelle également que lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers a été transférée à un EPCI comptant uniquement des communes de moins de 3500 habitants, le rapport sus-cité est adressé à chaque commune membre de l'EPCI et est soumis à l'approbation de leur conseil municipal avant le 30 septembre 2015.

Il donne lecture du rapport présenté par le Président de la Communauté de Communes de Pont de Vaux au cours de la séance du Conseil Communautaire du 26 mai 2015.

Sur quoi, le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

APPROUVE le contenu du rapport relatif au service de collecte et traitement des déchets ménagers, tel qu'il a été établi par le Président de la Communauté de Communes du Canton de Pont de Vaux pour l'exercice 2014.

Ainsi fait et délibéré à Chevroux, et ont les membres signé après lecture.

La commission communication s'est réunie le mercredi 3 juin à 20 h 30 pour la préparation du « P'tit Chevrouiti », une deuxième réunion est programmée le 23 juin.

Le Club Sportif de Chevroux fêtera ses 40 ans d'existence le 18 juillet 2015, la commune offrira le vin d'honneur.

Le programme de la journée sera le suivant :

14 h 00 : Match historique

16 h 00 : Match gala

18 h 00 : discours, vin d'honneur